

Document Technique d'Application

Référence Avis Technique **12/19-1792_V2**

Annule et remplace le Document Technique d'Application 12/19-1792_V1

Procédé de revêtement de sol à pose particulière à usage bâtiment

Floor covering with specific installation, designed for buildings

ALLURA DECIBEL 0.35

ALLURA DECIBEL 0.7

ALLURA DECIBEL 0.8

Relevant de la norme

NF EN 14041

Titulaire : Société Forbo Sarlino SAS
63 rue Gosset
BP 2717
FR-51055 Reims cedex
Tél. : 03 26 77 30 30
Fax : 03 26 77 35 37
Internet : www.sarlino.forbo.com

Groupe Spécialisé n° 12

Revêtements de sol et produits connexes

Publié le 22 février 2021



Commission chargée de formuler des Avis Techniques et Documents Techniques d'Application

(Arrêté du 21 mars 2012)

Secrétariat de la commission des Avis Techniques
CSTB, 84 avenue Jean Jaurès, Champs sur Marne, FR-77447 Marne la Vallée Cedex 2
Tél. : 01 64 68 82 82 - Internet : www.ccfat.fr

Le Groupe Spécialisé n° 12 « Revêtements de sol et produits connexes » de la Commission chargé de formuler des Avis Techniques a examiné, le 27 Novembre 2019, les procédés « ALLURA DECIBEL 0.35 », « ALLURA DECIBEL 0.7 » et « ALLURA DECIBEL 0.8 » présentés par la Société FORBO SARLINO France. Il a formulé sur ces produits le Document Technique d'Application ci-après qui annule et remplace le Document Technique d'Application 12/19-1792_V1. Cet Avis est formulé pour les utilisations en France européenne.

1. Définition succincte

1.1 Description succincte

Revêtement de sol modulaire (dalles et lames) à rigidité renforcée et à technologie autoplaçante, constitué de PVC sur mousse (NF EN 651), fabriqué par enduction comprenant :

- Une couche de surface transparente en PVC (couche d'usure revêtue en usine d'une couche de finition polyuréthane) ;
- Une couche compacte complexée avec double armature voile de verre et imprimée ;
- Une couche d'envers en PVC expansé à relief.

1.2 Mise sur le marché

En application du Règlement (UE) n° 305/2011, les produits ALLURA DECIBEL 0.35, ALLURA DECIBEL 0.7 et ALLURA DECIBEL 0.8 font l'objet d'une déclaration des performances (DdP) établie par le fabricant sur la base de la norme NF EN 14041.

Les produits conformes à cette DdP sont identifiés par le marquage CE.

2. AVIS

2.1 Domaine d'emploi accepté

Domaine d'emploi de ce revêtement de sol : locaux ayant au plus les classements suivants (conformément aux supports neufs et anciens décrits aux § 5.11, 5.2, 5.3 et 5.4) :

Procédé	Supports	Locaux au plus classés
ALLURA DECIBEL 0.35	Support neuf ou ancien remis à nu : à base de bois chape fluide à base sulfate de calcium Sol existant adhérent : linoléum compact	U2s P3 E1 C2
	Support neuf ou ancien remis à nu : à base de liant hydraulique (y compris plancher chauffant à eau chaude) Sol existant adhérent : carrelage sol résine sol résilient (hors linoléum) sans envers mousse, y compris dalles semi-flexibles amiantées ou non	U2s P3 E2 C2
ALLURA DECIBEL 0.7	Support neuf ou ancien remis à nu : à base de bois chape fluide à base sulfate de calcium Sol existant adhérent : linoléum compact	U3 P3 E1 C2
	Support neuf ou ancien remis à nu : à base de liant hydraulique (y compris plancher chauffant à eau chaude) Sol existant adhérent : carrelage sol résine sol résilient (hors linoléum) sans envers mousse, y compris dalles semi-flexibles amiantées ou non	U3 P3 E2 C2
ALLURA DECIBEL 0.8	Support neuf ou ancien remis à nu : à base de bois chape fluide à base sulfate de calcium Sol existant adhérent : linoléum compact	U4 P3 E1 C2
	Support neuf ou ancien remis à nu : à base de liant hydraulique (y compris plancher chauffant à eau chaude) Sol existant adhérent : carrelage sol résine sol résilient (hors linoléum) sans envers mousse, y compris dalles semi-flexibles amiantées ou non	U4P3 E2 C2
E1, E2 = joints vifs; Tout procédé mécanique d'entretien de type auto-laveuse est exclu.		

La pose sur planchers surélevés est exclue.

Le présent Dossier Technique ne vise pas la mise en œuvre du revêtement en pose libre.

La mise en œuvre du revêtement en pose collée en plein en travaux neufs n'est pas visée par le présent Dossier Technique.

L'emploi du revêtement sur anciennes dalles PVC semi-flexibles dans les locaux classés E2 n'est admis que s'il n'y a pas de changement de destination du local (selon le classement UPEC des locaux).

La pose collée sur ancien sol linoléum est exclue.

2.2 Appréciation sur le produit

2.2.1 Satisfaction aux lois et règlements en vigueur et autres qualités d'aptitude à l'emploi

Réaction au feu

Le revêtement de sol en dalles et lames « ALLURA DECIBEL 0.35 » fait l'objet du rapport de classement européen de réaction au feu selon la norme NF EN 13501-1, du CRET n° 2019/151-1 du 15 Juillet 2019, avec classement Cfl-s1 valable en pose libre et collée sur support panneau de particules de bois non ignifugé de masse volumique ≥ 510 kg/m³ et sur support fibres-ciment A2fl-S1 ou A1fl de masse volumique ≥ 1350 kg/m³.

Les revêtements de sol en dalles et lames « ALLURA DECIBEL 0.7 et 0.8 » font l'objet du rapport de classement européen de réaction au feu selon la norme NF EN 13501-1, du CRET n° 2019/150-1 du 15 Juillet 2019, avec classement Cfl-s1 valable en pose libre et collée sur support panneau de particules de bois non ignifugé de masse volumique ≥ 510 kg/m³ et sur support fibres-ciment A2fl-S1 ou A1fl de masse volumique ≥ 1350 kg/m³.

Acoustique

Le revêtement de sol ALLURA DECIBEL 0.35 fait l'objet d'un essai de type avec une efficacité normalisée d'isolation au bruit de choc $\Delta L_w = 19$ dB selon la norme EN ISO 717-2 et une sonorité à la marche de classe A selon la norme NF S 31-074 (Rapport d'essais du laboratoire acoustique du CSTB n° AC19-20010264-2 du 12/05/2020).

Le revêtement de sol ALLURA DECIBEL 0.8 fait l'objet d'un essai de type avec une efficacité normalisée d'isolation au bruit de choc $\Delta L_w = 18$ dB selon la norme EN ISO 717-2 et une sonorité à la marche de classe A selon la norme NF S 31-074 (Rapport d'essais du laboratoire acoustique du CSTB n° AC19-20010368-2 du 12/05/2020)

Le revêtement de sol ALLURA DECIBEL 0.7 fait l'objet d'un essai de type avec une efficacité normalisée d'isolation au bruit de choc $\Delta L_w = 18$ dB selon la norme EN ISO 717-2 et une sonorité à la marche de classe A selon la norme NF S 31-074 (Rapport d'essais du laboratoire acoustique du CSTB n° AC19-20010368-2 du 12/05/2020).

Données environnementales

Il existe une Déclaration Environnementale (DE) pour les revêtements de sol ALLURA DECIBEL 0.35, ALLURA DECIBEL 0.7 et ALLURA DECIBEL 0.8 mentionnée au paragraphe C1 du Dossier technique Etabli par le demandeur. Il est rappelé que les DE n'entrent pas dans le champ d'examen d'aptitude à l'emploi des produits.

Aspects sanitaires

Le présent Avis est formulé au regard de l'engagement écrit du titulaire de respecter la réglementation, et notamment l'ensemble des obligations réglementaires relatives aux produits pouvant contenir des substances dangereuses, pour leur fabrication, leur intégration dans les ouvrages du domaine d'emploi accepté et l'exploitation de ceux-ci. Le contrôle des informations et déclarations délivrées en application des réglementations en vigueur n'entre pas dans le champ du présent Avis. Le titulaire du présent Avis conserve l'entière responsabilité de ces informations et déclarations.

Prévention des accidents et maîtrise des risques lors de la mise en œuvre et de l'entretien

Les composants du procédé font l'objet de fiches de données de sécurité individuelles disponibles auprès du titulaire et qui portent sur la présence éventuelle de substances dangereuses et sur les phases de risque et les consignes de sécurité associées. L'objet de la FDS est d'informer l'utilisateur de ces composants (ou procédé) sur les dangers éventuels liés à leur mise en œuvre et sur les mesures préventives à adopter pour les éviter, notamment par le port d'équipements de protection individuelle (EPI).

2.2.2 Durabilité - Entretien

Les classements du § 2.1 ci-avant signifient, dans des conditions normales d'usage et d'entretien, une présomption de durabilité de l'ordre d'une dizaine d'années. Cf. « Notice sur le classement UPEC des locaux » en vigueur.

Les méthodes préconisées pour l'entretien et le nettoyage sont de nature à conserver au sol un aspect satisfaisant.

2.2.3 Fabrication et contrôles

Cet Avis est formulé en prenant en compte les contrôles et modes de vérification de fabrication décrits dans le Dossier Technique Etabli par le Demandeur (DTED).

2.2.4 Mise en œuvre

La mise en œuvre est faite soit à l'aide d'un produit de maintien, soit par collage, en travaux de rénovation uniquement (à l'exception de la pose sur ancien linoléum), avec une colle comme défini au § 5.615.

Les dispositions générales relatives aux supports neufs sont celles décrites dans la norme NF DTU 53.2. Le Cahier 3635_V2 du CSTB décrit les dispositions générales pour les sols existants.

Elle ne présente pas de difficultés particulières mais nécessite pour la pose une température minimale de +15 °C du support et de l'atmosphère.

La qualité de pose requiert un calepinage préalable soigné dans les conditions décrites au Dossier Technique. Un soin tout particulier doit être apporté afin de vérifier régulièrement et respecter la continuité et l'alignement des joints.

L'entreprise doit en particulier veiller, en ce qui concerne le support, au respect des exigences de propreté, d'intégrité et de tenue mécanique du support (les gros grains résiduels sont susceptibles de provoquer des surépaisseurs et la présence de poussière ou de salissures peut nuire au maintien).

Les dalles sont posées en sens contrarié et les lames sont posées dans le même sens.

La pose des lames s'effectue à coupe de pierre (joints décalés) en ménageant un décalage minimum d'un tiers de la longueur de lame.

Cas particulier de la mise en œuvre sur dalles amiantées :

Dans ce cas, et pour l'ensemble des opérations prévues, la mise en œuvre exige le respect de la réglementation en vigueur concernant les travaux en présence de produits ou matériaux contenant de l'amiante.

2.3 Prescriptions Techniques

2.3.1 Cas de la pose sur un ancien revêtement de sol combustible conservé

Le titulaire de l'Avis Technique doit produire un justificatif émanant d'un laboratoire agréé permettant d'apprécier le classement de réaction au feu possible sur ancien revêtement combustible conservé.

Le Maître d'œuvre devra s'assurer de la conformité du classement de réaction au feu du système à l'exigence réglementaire en vigueur qui s'applique au local.

2.3.2 Éléments du dossier de consultation

Conformément à la réglementation en vigueur, il appartient au Maître d'ouvrage de produire les informations et les documents relatifs à la présence d'amiante.

L'entreprise devra également être informée du type et de l'état du support. En outre, dans le cas de la pose sur dalles en vinyle amiante, il devra faire procéder à un diagnostic préalable de l'état du support afin de déterminer la nécessité ou non de déposer partielle ou totale du revêtement existant, par exemple conformément au Cahier du CSTB 3635_V2 et à la réglementation en vigueur.

Les résultats de l'étude devront être joints au dossier de consultation.

2.3.3 Missions incombant à l'entreprise de revêtement de sol

Outre les exigences de la norme NF DTU 53.2 partie 2, il appartient à l'entreprise de sol de veiller au respect des dispositions suivantes :

Cas particulier des travaux sur dalles amiantées

Dans le cas particulier de la mise en œuvre sur dalles en vinyle amiante existantes, il appartient à l'entreprise de revêtement de sol de respecter la réglementation en vigueur à ce sujet qui précise, entre autres, les modalités selon lesquelles la protection des travailleurs contre les risques d'exposition à l'inhalation des poussières d'amiante est assurée.

2.3.4 Cas particulier d'un support humide ou susceptible d'être exposé à des reprises ou remontées d'humidité

Il appartient au maître d'œuvre de préciser les supports humides ou exposés à des reprises ou remontées d'humidité.

Ce type de support nécessite la mise en œuvre préalable d'une des solutions de protection contre l'humidité définies au § 5.131 et au § 5.42.

Cette solution devra être prévue dans les Documents particuliers du marché (DPM).

2.35 Supports en rénovation

En travaux de rénovation sur sol existant, il est de la responsabilité du Maître d'ouvrage de faire réaliser une étude préalable de reconnaissance du sol existant pour déterminer à minima la nature du support, sa planéité, repérer les fissures et les joints de fractionnement qui doivent être traités et identifier, les zones où l'ancien sol sera conservé et celles où il devra être déposé le cas échéant.

2.36 Chauffage des locaux

Lorsque les conditions du chantier le nécessitent, il appartient au maître d'ouvrage de prévoir et mettre à disposition les moyens nécessaires pour assurer un apport de chauffage permettant de satisfaire l'exigence de température minimale de +15 °C requise pour le stockage et la mise en œuvre du revêtement.

2.37 Pose sur ancien revêtement

Sur plancher chauffant, la pose sur ancien revêtement n'est possible que si la résistance thermique cumulée du complexe, ALLURA DECIBEL 0.35, ALLURA DECIBEL 0.7 ou ALLURA DECIBEL 0.8 posé maintenu ou collé (dans les limites précisées dans le Dossier Technique) sur l'ancien revêtement est inférieure à 0.15 m².K/W. Le risque de surconsommation d'énergie dans ces locaux ne peut être exclu.

La pose sur ancien sol souple en lés n'est admise que dans le cas d'une seule couche d'ancien revêtement.

2.38 Joint de dilatation

Le maître d'ouvrage devra définir la nature et le traitement de profilé de recouvrement du joint de dilatation.

2.39 Mise en œuvre sur chape fluide à base de ciment

Les dispositions de mise en œuvre sont celles décrites dans le DTA en cours de validité de la chape. En outre, dans le cas de la pose maintenue en plein, préalablement à la pose du revêtement, la réalisation d'un enduit de sol adapté faisant l'objet d'un certificat QB11-02 en cours de validité avec classement P au moins égal à celui du local est requise, après ponçage fin, conformément à son certificat et selon le cas au CPT e-cahier du CSTB 3634_V2 « Exécution des enduits de sol – travaux neufs » ou au CPT e-cahier du CSTB 3635_V2 « Exécution des enduits de sol – Rénovation » ;

Ces travaux devront être inscrits dans les pièces de marché au lot Revêtement de sol.

2.310 Suivi des performances acoustiques

Le fabricant est tenu d'assurer un suivi de production quant aux performances acoustiques des revêtements de sol ALLURA DECIBEL 0.35, ALLURA DECIBEL 0.7 et ALLURA DECIBEL 0.8 à une fréquence d'au moins 1 essai par an.

La tolérance admise dans le cadre du suivi de la performance d'isolation au bruit de choc par rapport à la valeur nominale initiale est de ± 2 dB.

Le fabricant est tenu de faire procéder à une mise à jour du présent Document Technique d'Application si l'écart constaté au cours d'un suivi est en dehors de la tolérance.

2.4 Assistance technique

La Société FORBO SARLINO SAS assure une assistance à l'entreprise, sur demande, pour le démarrage de chantier.

Conclusions

Appréciation globale

L'utilisation du procédé dans le domaine accepté (cf. paragraphe 2.1), est appréciée favorablement.

Validité

A compter de la date de publication présente en première page et jusqu'au 28/02/2024.

*Pour le Groupe Spécialisé n° 12
Le Président*

3. Remarques complémentaires du Groupe Spécialisé n° 12

3.1 Travaux en présence de matériaux contenant de l'amiante

Le présent Avis est formulé par le Groupe Spécialisé n° 12 en tenant compte de la réglementation en vigueur au jour de la formulation de l'Avis concernant les travaux en présence de produits ou matériaux contenant de l'amiante. Cette réglementation étant susceptible de évoluer au cours de la durée de validité du présent Document Technique d'Application, l'attention du maître d'ouvrage et/ou du maître d'ouvrage est attirée sur la nécessité de respecter la réglementation en vigueur au moment des travaux.

3.2 Exigences relatives au stockage et à la pose du revêtement

L'attention du maître d'ouvrage et du maître d'ouvrage est attirée sur le fait que la température minimale requise pour le stockage et la mise en œuvre du revêtement est au moins égales à + 15° C et au plus égales à + 25° C. Ce qui peut les amener à devoir mettre en place les dispositions de chauffage adaptées.

3.3 Pose sur ancien carrelage

L'attention du Maître d'ouvrage et du Maître d'ouvrage est attirée sur le risque d'apparition à terme en surface du revêtement du spectre des joints de carreaux (notamment en cas de joints larges) dans le cas d'un défaut de préparation ou d'une préparation inadaptée sur ancien carrelage.

3.4 Réaménagement et remise en service du local

L'attention du maître d'ouvrage et de l'utilisateur est attirée sur la nécessité de respecter les préconisations décrites au § 6 du Dossier Technique lors du réaménagement et de la remise en service du local.

3.5 Zones exposées directement au rayonnement solaire

Dans ces zones, le risque de soulèvement aux extrémités des lames/dalles et de désaffleures liés à la dilatation des éléments ne peut pas être exclu lorsqu'ils n'y sont pas posés collés.

3.6 Dépose du revêtement en fin de vie

Le présent Avis formulé par le GS12 ne vise pas les travaux ultérieurs de dépose du système de revêtement de sol ALLURA DECIBEL 0.35, ALLURA DECIBEL 0.7 ou ALLURA DECIBEL 0.8.

Le Rapporteur du Groupe Spécialisé n° 12

Dossier Technique

établi par le demandeur

A. Description

1. Destination

Domaine d'emploi de ces revêtements de sol : locaux ayant au plus les classements suivants (conformément aux supports neufs et anciens décrits aux § 5.11, 5.2, 5.3 et 5.4) :

Procédé	Supports	Locaux au plus classés
ALLURA DECIBEL 0.35	Support neuf ou ancien remis à nu : à base bois chape fluide à base sulfate de calcium Sol existant adhérent : linoléum compact	U2s P3 E1 C2
	Support neuf ou ancien remis à nu : à base de liant hydraulique (y compris plancher chauffant à eau chaude) Sol existant adhérent : carrelage sol résine sol résilient (hors linoléum) sans envers mousse, y compris dalles semi-flexibles amiantées ou non	U2s P3 E2 C2
ALLURA DECIBEL 0.7	Support neuf ou ancien remis à nu : à base de bois chape fluide à base sulfate de calcium Sol existant adhérent : linoléum compact	U3 P3 E1 C2
	Support neuf ou ancien remis à nu : à base de liant hydraulique (y compris plancher chauffant à eau chaude) Sol existant adhérent : carrelage sol résine sol résilient (hors linoléum) sans envers mousse, y compris dalles semi-flexibles amiantées ou non	U3 P3 E2 C2
ALLURA DECIBEL 0.8	Support neuf ou ancien remis à nu : à base de bois chape fluide à base sulfate de calcium Sol existant adhérent : linoléum compact	U4 P3 E1 C2
	Support neuf ou ancien remis à nu : à base de liant hydraulique (y compris plancher chauffant à eau chaude) Sol existant adhérent : carrelage sol résine sol résilient (hors linoléum) sans envers mousse, y compris dalles semi-flexibles amiantées ou non	U4 P3 E2 C2

E1, E2 = joints vifs ;
Tout procédé mécanique d'entretien de type auto-laveuse est exclu.

La pose sur planchers surélevés est exclue.

Le présent Dossier Technique ne vise pas la mise en œuvre du revêtement en pose libre.

La mise en œuvre du revêtement en pose collée en plein en travaux neufs n'est pas visée par le présent Dossier Technique.

L'emploi du revêtement sur anciennes dalles PVC semi-flexibles dans les locaux classés E2 n'est admis que s'il n'y a pas de changement de destination du local (classement UPEC).

La pose collée sur ancien sol linoléum est exclue.

2. Définition qualitative et quantitative

2.1 Type

Revêtement de sol modulaire (dalles et lames) à rigidité renforcée et à technologie autoplaçante, constitué de PVC sur mousse (NF EN 651), fabriqué par enduction comprenant :

- Une couche de surface transparente en PVC (couche d'usure revêtue en usine d'une couche de finition polyuréthane) ;
- Une couche compacte complexée avec double armature voile de verre et imprimée ;
- Une couche d'envers en PVC expansé à relief.

2.2 Principe

Ce revêtement de sol est destiné à la pose maintenue en plein.

En travaux de rénovation dans les limites décrites au § 1 du présent Dossier Technique ou dans les zones exposées directement au rayonnement solaire (sans protection solaire ou occultants), il peut être collé en plein, dans les conditions décrites au § 5.57.

2.3 Caractéristiques spécifiées par le fabricant

2.31 Caractéristiques géométriques et pondérales¹

2.311 Allura decibel 0.8

Caractéristiques	Valeurs	
Dimensions (mm) – NF EN ISO 24342	500 x 500	
	1000 x 166	
	1000 x 200	
	1200 x 200	
	1000 x 1000	
- Epaisseurs (mm) : NF EN ISO 24346	• Totale moyenne	4,0 ± 0,15
		• Tolérance en tous points par rapport à la moyenne du même lot
	- Couche de surface transparente	0,80
	- Couche compacte imprimée avec double voile de verre	1,35
- Mousse d'envers	1,85	
Equerrage (écarts d') (mm) – NF EN ISO 24342	< 400 : ≤ 0,25 > 400 : ≤ 0,35	
Masse surfacique (g/m ²) NF EN ISO 23997 - Totale (et tolérance)	3600 (-10/+13%)	

¹ Déterminées selon les normes européennes

2.312 Allura decibel 0.7

Caractéristiques	Valeurs
Dimensions (mm) – NF EN ISO 24342	500 x 500
	1000 x 166
	1000 x 200
	1200 x 200
	1000 x 1000
- Epaisseurs (mm) : NF EN ISO 24346	3,85 ± 0,15 ± 0,20
• Totale moyenne	
• Tolérance en tous points par rapport à la moyenne du même lot	
- Couche de surface transparente	0,72
- Couche compacte imprimée avec double voile de verre	1,28
- Mousse d'envers	1,85
Equerrage (écarts d') (mm) – NF EN ISO 24342	< 400 : ≤ 0,25 > 400 : ≤ 0,35
Masse surfacique (g/m ²) NF EN ISO 23997 - Totale (et tolérance)	3500 (-10/+13%)

2.313 Allura decibel 0.35

Caractéristiques	Valeurs
Dimensions (mm) – NF EN ISO 24342	500 x 500
	1000 x 166
	1000 x 200
	1200 x 200
	1000 x 1000
- Epaisseurs (mm) : NF EN ISO 24346	3,15 ± 0,15 ± 0,20
• Totale moyenne	
• Tolérance en tous points par rapport à la moyenne du même lot	
- Couche de surface transparente	0,35
- Couche compacte imprimée avec double voile de verre	0,95
- Mousse d'envers	1,85
Equerrage (écarts d') (mm) – NF EN ISO 24342	< 400 : ≤ 0,25 > 400 : ≤ 0,35
Masse surfacique (g/m ²) NF EN ISO 23997 - Totale (et tolérance)	2300 (-10/+13%)

2.32 Autres caractéristiques d'identification et d'aptitude¹

2.321 Allura decibel 0.8

Caractéristiques	Valeurs
Poinçonnement rémanent à 150 min (NF EN ISO 24343-1 (mm))	0,11
Solidité à la lumière (degré) selon la norme NF EN ISO 105-B02	≥ 7
- Variation à la chaleur (%) - NF EN ISO 23999	≤ 0,05
- Incurvation à la chaleur (mm) - NF EN ISO 23999	≤ 1
Efficacité acoustique au bruit de choc (NF EN ISO 717-2)	(18±2) dB
Sonorité à la marche (NF S 31-074)	Classe A
Résistance à la glissance (DIN 51130)	R9 béton / R10 bois

2.322 Allura decibel 0.7

Caractéristiques	Valeurs
Poinçonnement rémanent à 150 min (NF EN ISO 24343-1 (mm))	0,11
Solidité à la lumière (degré) selon la norme NF EN ISO 105-B02	≥ 7
- Variation à la chaleur (%) - NF EN ISO 23999	≤ 0,05
- Incurvation à la chaleur (mm) - NF EN ISO 23999	≤ 1
Efficacité acoustique au bruit de choc (NF EN ISO 717-2)	(18±2) dB
Sonorité à la marche (NF S 31-074)	Classe A
Résistance à la glissance (DIN 51130)	R9 béton / R10 bois

2.323 Allura decibel 0.35

Caractéristiques	Valeurs
Poinçonnement rémanent à 150 min (NF EN ISO 24343-1 (mm))	0,12
Solidité à la lumière (degré) selon la norme NF EN ISO 105-B02	≥ 7
- Variation à la chaleur (%) - NF EN ISO 23999	≤ 0,05
- Incurvation à la chaleur (mm) - NF EN ISO 23999	≤ 1
Efficacité acoustique au bruit de choc (NF EN ISO 717-2)	(19±2) dB
Sonorité à la marche (NF S 31-074)	Classe A
Résistance à la glissance (DIN 51130)	R9 béton / R10 bois

3. Présentation étiquetage

3.1 Aspect

La surface présente un très léger grain de surface limitant l'encrassement.

3.2 Coloris et dessins

La gamme actuelle (qui pourra être modifiée) comprend 30 coloris pour chacune des 3 constructions. D'autres coloris pourront être ajoutés à cette gamme.

3.3 Eléments

Pour allura decibel 0.35 :

- Dalles 50 x 50 cm, livrées par carton de 20 dalles (5 m²).
- Dalles 100 x 100 cm, livrées par palette.
- Lames 100 x 16,6 cm, livrées par carton de 30 lames (4,98 m²).
- Lames 100 x 20 cm, livrées par carton de 27 lames (5,40 m²).
- Lames 120 x 20 cm, livrées par carton de 19 lames (4,56 m²).

Pour allura decibel 0.7 et 0.8 :

- Dalles 50 x 50 cm, livrées par carton de 16 dalles (4 m²).
- Dalles 100 x 100 cm, livrées par palette.
- Lames 100 x 16,6 cm, livrées par carton de 24 lames (3,98 m²).
- Lames 100 x 20 cm, livrées par carton de 22 lames (4,40 m²).
- Lames 120 x 20 cm, livrées par carton de 16 lames (3,84 m²).

3.4 Identification

Les emballages comportent le nom et le type ; ceci vaut, de la part du fabricant, engagement de conformité à la description et aux caractéristiques ci-dessus (§ 2.3). L'épaisseur, le coloris, le nombre de dalles et un repère correspondant à la date de fabrication (n° de lot) figurent aussi sur les emballages.

4. Fabrication et contrôles

La fabrication a lieu à l'usine de Reims (France) de la Société FORBO REIMS qui est certifiée ISO 9001, ISO 14001, OHSAS 18001 et SA 8000.

Des contrôles ont lieu sur les matières premières, sur les conditions de fonctionnement des matériels de fabrication et sur les produits finis.

Les produits vendus en pose collée sous les noms ALLURA DECIBEL 0.35c / 0.7c / 0.8c sont certifiés QB UPECA.A+.

5. Mise en œuvre

En travaux neufs, seule la pose maintenue est visée.

Le revêtement de sol peut être collé en plein dans les zones exposées directement au rayonnement solaire (baies vitrées sans occultants, puits de lumière) ou en travaux de rénovation dans les conditions décrites au § 5.57.

5.1 Supports neufs à base de liants hydrauliques

5.1.1 Nomenclature des supports

Les supports admis sont tous les supports décrits dans la norme NF DTU 53.2 (avril 2007) « Revêtements de sols PVC collés », y compris les planchers chauffants conformes aux normes NF DTU 65.14 (parties 1, 2 et 3) et NF P 52-302 (DTU 65.7) et CPT Cahier CSTB 3606_V3 de 02/2013.

- Dalles ou chapes adhérentes exécutées conformément à la norme NF DTU 26.2.
- Dalles ou chapes flottantes en mortier de ciment exécutées, conformément à la norme NF DTU 26.2.

- Chapes fluides base ciment et sulfate de calcium : procédés sous Avis Technique ou DTA.
- Dallages armés en béton exécutés conformément au DTU 13.3 (Parties 2 et 3) (norme NF P11-213-2 et 3).
- Planchers dalles avec continuité sur appuis :
 - Dalle pleine en béton armé coulée in situ,
 - Dalle pleine coulée sur prédalles en béton armé,
 - Dalle pleine coulée sur prédalles en béton précontraint,
 - Exécutés conformément à la norme NF DTU 21 (norme NF P 18-201).
- Planchers en béton coulés sur bacs d'acier collaborants avec continuité aux appuis et exécutés conformément au *Cahier du CSTB 3730_V2, Octobre 2014*.
- Planchers nervurés à poutrelles en béton armé ou en béton précontraint et entrevous exécutés conformément au *Cahier du CSTB 3718, Septembre 2012*.
- Planchers constitués de dalles alvéolées en BP ou BA avec des dalles collaborantes rapportées en béton armé avec continuité sur appui et avec maîtrise des fissurations au sens de la NF DTU 23.2.

5.12 Exigences relatives au support

La qualité du sol fini dépend de la qualité du support dont les irrégularités (manque de planéité, désaffleures...) transparaîtront sur le revêtement.

Planéité

Conforme aux dispositions décrites dans la norme NF DTU 53.2.

Etat de surface

Conforme aux dispositions décrites respectivement dans les normes NF DTU 26.2, NF DTU 21 et le DTU 13.3 (norme NF P 11-213-2 et 3) et DTA respectifs des chapes fluides base ciment.

Propreté et cohésion

Le support doit être sain et résistant : ni friable, ni poudreux et exempt de laitance de ciment et de particules non adhérentes (pulvérisation).

La surface doit être exempte de résidus qui modifient les propriétés de mouillage tels que huiles, graisses, acides gras, plâtres, enduits... et de taches diverses telles que peinture, plâtre, goudron, rouille, produits pétroliers...

Après nettoyage, dans le cas d'un support à base de liant hydraulique ne présentant pas toutes les garanties possibles d'absence de poussières, il doit être appliqué un primaire bouche pores pour fonds poreux normalement absorbants neutralisant la formation de poussières.

Rugosité

La surface doit être lisse ou talochée fin.

Porosité

La connaissance de la porosité est essentielle pour déterminer la nature du primaire qui sera à utiliser avant la mise en œuvre d'un enduit de préparation de sol. Pour un support normalement poreux, la durée d'absorption de la goutte d'eau est supérieure à 60 secondes et nécessite l'application d'une seule couche de primaire (cf. article 5.612) ; sinon, il doit être étudié l'emploi d'un primaire adapté ou l'application du primaire en deux couches.

Age

Au moment de l'application, le support doit être âgé de plus de 28 jours.

Séchage

Au moment de l'application, le support doit être suffisamment sec, c'est à dire avoir une teneur en eau résiduelle qui n'excède pas 4,5 % de la masse sèche à partir de 4 cm de profondeur (mesure avec l'appareil « Bombe au carbure »).

Pour les chapes fluides base sulfate de calcium qui n'excède pas 0,5 % de la masse sèche sur toute l'épaisseur.

En outre, il doit être sec en surface.

5.13 Travaux préparatoires

5.131 Dispositions relatives aux risques de remontée d'humidité

Les supports exposés aux reprises d'humidité (par exemple les dallages sur terre-plein) devront être revêtus, préalablement à l'application du revêtement, d'un procédé barrière adhérent pour sol sur support humide ou exposé à des reprises d'humidité faisant l'objet d'un Avis Technique favorable pour le domaine d'application visé.

Pour les dallages, dans le cas particulier où les Documents Particuliers du Marché (DPM) ont prévu et décrit une interface anticapillaire ou pare-vapeur en sous face du dallage, il est admis de se dispenser de l'application des dispositions du précédent alinéa.

5.132 Préparation mécanique

Les surfaces glacées et présentant de la laitance de ciment doivent subir une opération de ponçage (à l'exclusion d'un support béton) à l'aide d'une ponceuse à bandes de grain 24 ou une opération de grenailage.

Pour les chapes fluides base sulfate de calcium : sur la chape durcie, l'applicateur doit procéder à l'élimination de la pellicule de surface (sauf spécification particulière précisée dans le Document Technique d'Application du produit) et se reporter au DTA.

5.133 Traitement des fissures

Le revêtement peut s'affranchir du traitement des fissures dont la largeur est inférieure à 0,3 mm, sous réserve qu'elles ne présentent pas de désaffleures supérieures à 1 mm. Les fissures dont la largeur est comprise entre 0,3 mm et 0,8 mm sont traitées conformément à la norme NF DTU 53.2.

Pour les chapes fluides base sulfate de calcium se reporter au DTA.

5.134 Traitement des joints

Les joints de fractionnement et de construction seront préalablement traités selon la procédure de la norme NF DTU 53.2 (cf. article 6.3.6).

Il est possible de recouvrir les joints de fractionnement s'ils ne présentent pas de désaffleure supérieur à 1 mm.

Les joints de dilatation sont destinés à être recouverts d'un profilé de finition, le revêtement ne couvrant pas le joint. Afin que le revêtement repose parfaitement sur le profilé, il est nécessaire de réaliser un ragréage généralisé. Sinon, il faut réaliser un décaissé pour placer le profilé au niveau du sol.

Voir Schéma de principe en Annexe 3.

Pour les chapes fluides base sulfate de calcium se reporter aux DTA respectifs.

Joints de fractionnement des planchers chauffants

Ils sont traités conformément aux textes en vigueur à savoir aux normes NF DTU 65.14 (parties 1,2 et 3) et NF P 52-302 (DTU 65.7) et CPT Cahier CSTB 3606_V3 de 02/2013.

5.135 Ragréage

Les planchers et dallages, après préparation conformément au § 5.131, recevront un enduit de sol certifié QB classé au minimum P3.

Les bétons surfacés mécaniquement pourront éviter un enduit de lissage sous condition de remplir les exigences de planéité.

Pour les chapes fluides base sulfate de calcium se reporter à l'avis technique.

5.2 Supports bois neufs

5.21 Nomenclature des supports

Cf. norme NF P 63-203-1-1 (DTU 51.3) - Planchers en bois ou en panneaux à base de bois.

Ils doivent présenter les caractéristiques de planéité, indiquées ci-dessus, telles que définies dans la norme NF DTU 53.2.

5.22 Travaux préparatoires

Sur panneaux à base de bois, dans le cas où les caractéristiques de planéité ne sont pas respectées, le support sera remis en état avec un ragréage généralisé à l'aide de l'enduit de type TECTM 967 Fibrex de H.B. FULLER faisant l'objet d'un certificat QB avec classement P3 en cours de validité pour l'emploi visé.

Si nécessaire, les joints entre panneaux et les trous de vis pourront être rebouchés à l'aide d'un enduit de type 900 europlan DSP de Forbo Eurocol ou TEC 900 DSP de H.B. Fuller. Dans tous les cas, ces supports recevront au préalable une imprégnation à l'aide d'un des primaires pour support bois préconisés (cf. § 5.612) afin de maintenir le support hors poussières.

5.3 Supports anciens

La mise en œuvre en travaux de rénovation sur ancien revêtement n'est admise que si le classement P du local est conservé ou conforme au nouveau classement demandé en cas de réaffectation d'usage des locaux.

5.31 Nomenclature des supports

Les supports admis sont les suivants :

- Support en béton ou en mortier de ciment non recouvert ou remis à nu ;
- Support en bois ou en panneaux dérivés du bois ;
- Ancien carrelage ;
- Ancien sol coulé d'épaisseur minimale de 2 mm ;
- Ancien sol résilient compact (dalle semi-flexible, sol PVC, sol linoléum)

La pose collée sur ancien sol linoléum est exclue.

5.32 Exigences relatives au support et travaux préparatoires

Les dispositions générales applicables pour l'étude préalable, la reconnaissance et la préparation des supports sont celles du CPT Cahier 3635_V2 du CSTB « Exécution des enduits de sol intérieurs pour la pose de revêtements de sol – Rénovation », précisées ou modifiées comme suit.

Support en béton ou en mortier de ciment

Après dépose de l'ancien sol souple et élimination de l'enduit de lissage comme indiqué dans le Cahier du CSTB 3635_V2. Les travaux préparatoires sont réalisés dans les conditions et avec les produits préconisés à l'article 5.13 du présent Dossier Technique.

Lorsque le support est susceptible d'être exposé à des remontées d'humidité (cas d'un dallage sur terre-plein par exemple), il est traité par la mise en œuvre préalable d'un procédé barrière adhérente pour sol sur support humide ou exposé à des reprises d'humidité faisant l'objet d'un Avis Technique favorable pour cette fonction. De plus, dans le cas de dallage sur terre-plein, s'assurer que les parois verticales sont bien protégées contre l'effet de l'humidité ascendante.

Sur ancien support à base de bois (plancher en lames de bois ou panneaux rainurés et languetés)

Les exigences de base décrites au 5.2 pour les supports neufs sont à respecter.

Après dépose de l'ancien sol souple et élimination des sillons de colle, il sera nécessaire de remettre en état le support et de réaliser si besoin un ragréage généralisé à l'aide de l'enduit de sol TECTM 967 Fibrex (sur son primaire associé) de H.B. FULLER faisant l'objet d'un certificat QB avec classement P3 en cours de validité pour l'emploi visé.

La remise en état du support décrite ci-dessus est obligatoire lorsqu'il s'agit d'un ancien parquet.

Carrelage ancien

Lorsque le support est susceptible d'être exposé à des remontées d'humidité (cas d'un ancien carrelage sur dallage sur terre-plein), il est traité par la mise en œuvre préalable d'un procédé barrière adhérente pour sol sur support humide ou exposé à des reprises d'humidité faisant l'objet d'un Avis Technique favorable pour cette fonction.

Aucun traitement n'est à prévoir pour tout désaffleure et profondeur de joint inférieure à 1 mm et/ou tout joint entre carreaux inférieure à 2 mm. Dans le cas de désaffleures entre carreaux compris entre 1 mm et 2 mm (et joints entre carreaux inférieurs à 2 mm), réaliser localement un enduit de sol de type 900 europlan DSP de Forbo Eurocol ou TEC 900 DSP de H.B. Fuller ou PLANIPREP FLASH de MAPEI ou Uzin NC 405 de la Société UZIN suivi si nécessaire d'un ponçage et dépoussiérage par aspiration mécanique.

Réaliser un ragréage généralisé adapté pour l'emploi visé, comme indiqué dans le cahier CSTB 3635_V2, avec classement P3, sur toute la surface dans les cas de désaffleures supérieurs à 2 mm et de profondeur de joint supérieure à 1 mm ou de joints entre carreaux supérieurs à 2 mm.

Sol coulé résine existant

Cf. CPT Cahier 3635_V2 du CSTB.

Dalles semi flexibles existantes

Cf. CPT Cahier 3635_V2 du CSTB.

Sol PVC compact, sol linoleum compact existants

En plus du respect des exigences générales sur la planéité du support, le revêtement en place devra être collé en plein sur le support, être parfaitement adhérent et en bon état.

Le revêtement existant devra être nettoyé et dégraissé si nécessaire avant la pose. En complément, les conditions décrites pour les dalles semi-flexibles dans le CPT e-Cahier 3635_V2 du CSTB devront être appliquées.

La pose collée sur ancien sol linoleum est exclue.

Résistance Thermique de l'ancien revêtement

Sur plancher chauffant, les anciens revêtements admis dans la nomenclature ci-dessus ne pourront être conservés que si la résistance thermique cumulée du complexe ALLURA DECIBEL 0.35, ALLURA DECIBEL 0.7 ou ALLURA DECIBEL 0.8 posé maintenu ou collée (dans les limites précisées dans le Dossier Technique) sur l'ancien revêtement est inférieure à 0.15 m². K/W et, dans le cas d'une ancienne résine ou d'un ancien sol PVC, si l'épaisseur de l'ancien revêtement est inférieure à 3 mm.

La validation du calcul devra être demandée à la société FORBO.

Dalles en vinyl-amiante existantes

L'ensemble des interventions, la reconnaissance, la conservation ou la dépose totale ou partielle de l'ancien ouvrage, doit être réalisé dans le strict respect de la réglementation en vigueur qui précise, entre autres, les modalités selon lesquelles la protection des travailleurs contre les

risques d'exposition à l'inhalation des poussières d'amiante est assurée.

Dans tous les cas, la pose collée est exclue sur ce type de support ; seule la pose maintenue est visée.

5.4 Stockage et conditions de pose

Stockage des matériaux

Le stockage des boîtes aura lieu pendant au moins 48 heures dans un local aéré, à l'abri de l'humidité, bien à plat et à température comprise entre 15° C et 25° C.

Conditions de pose

Les températures du support et de l'atmosphère seront elles aussi au moins égales à 15°C et au plus égales à 25°C.

Les supports seront impérativement nettoyés et dépoussiérés de toute saouillure.

5.5 Mise en œuvre

La mise en œuvre du revêtement de sol ALLURA DECIBEL 0.35 / 0.7 / 0.8 est réalisée sur les supports préparés comme décrits précédemment.

5.51 Produits de pose préconisés

Les produits utilisés pour la préparation du support (dans le respect du certificat QB de l'enduit) et la mise en œuvre du revêtement de sol ALLURA DECIBEL 0.35 / 0.7 / 0.8 devront provenir du même fabricant.

Ils seront mis en œuvre conformément à leurs fiches techniques qui précisent notamment les consommations, les outils, les conditions de mise en œuvre.

Ce sont les suivants :

5.511 Procédés barrières

Sur supports à base de liants hydrauliques neufs ou anciens, recouverts ou non de carrelage, exposé aux remontées d'humidité, il sera mis en œuvre un procédé barrière pour sol sur support humide ou exposé à des reprises d'humidité faisant l'objet d'un Avis Technique favorable pour cette fonction.

5.512 Primaires

Nature du support	Noms	Provenance
Bois	044 europrimer multi TEC 044/2 TEC 047 PE 260 ecoprim t primasol r CEGEPRIAN RN PRESOL	FORBO Eurocol H.B. Fuller H.B. Fuller Uzin MAPEI BOSTIK SIKA (CEGECOL) SIKA (CEGECOL)
Béton poreux	044 europrimer multi TEC 044/2 TEC 049 PE 360 Plus primasol r CEGEPRIAN AN	FORBO Eurocol H.B. Fuller H.B. Fuller Uzin BOSTIK SIKA (CEGECOL)

5.513 Procédés et enduits de préparation des sols

Nature du support	Noms	Provenance
A base de bois	Enduits de sol faisant l'objet d'un certificat QB avec classement P3 en cours de validité pour l'emploi visé	
A base de liant hydraulique	Enduits de sol faisant l'objet d'un certificat QB avec classement P3 en cours de validité pour l'emploi visé	
Sur ancien carrelage	Enduit NC 405	UZIN

5.514 Fixateurs

Nature du support	Noms	Provenance
Bois / Béton / Rénovation sur sols existants	542 Eurofix Tack plus	FORBO EUROCOL

5.515 Colles

Nature du support	Noms	Provenance
Béton / Rénovation sur sols existants	Polymang SM Confort Sadertack V6 Confort Miplafix 300 TEC 522 / TEC 540 522 eurostar tack 540 eurosafe special Ultrabond Eco 370 Ultrabond V4 SP KE 2000 S CEGE 100 PLASTIQUE	BOSTIK (MANG) BOSTIK (SADER) BOSTIK(MIPLACOL) H.B. FULLER FORBO EUROCOL FORBO EUROCOL MAPEI MAPEI UZIN SIKA (CEGECOL)
Bois	Miplafix 200 Plastimang S Saderfix T3 KE 2000 S TEC 540 540 eurosafe special Cege 100 Technic	BOSTIK BOSTIK BOSTIK UZIN H.B. FULLER FORBO EUROCOL SIKA (CEGECOL)

5.52 Principe de mise en œuvre avec fixateur

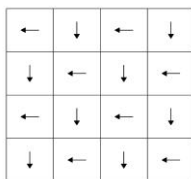
Dans le respect des § 5.51, § 5.52 (respecter particulièrement l'application d'un primaire sur support bois selon les préconisations du fabricant) de la norme NF DTU 53.2, procéder à la pose des dalles et lames :

- Homogénéiser soigneusement le fixateur en respectant les préconisations du fabricant pour son application.

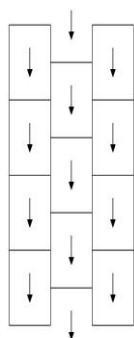
L'application se fait sur toute la surface au sol du local.

La pose des dalles et lames s'effectue sur un support propre comme précédemment défini :

- à joints vifs,
- en sens contrarié selon le schéma ci-dessous pour les dalles 50 x 50 cm et 100 x 100cm,



- dans le même sens selon le schéma ci-dessous pour les lames 120 x 20 cm, 100 x 20 cm, 100 x 16,6 cm. La pose s'effectue à coupe de pierre (joints décalés) en ménageant un décalage minimum d'un tiers de la longueur de lame.



La mise en œuvre se fait comme tout revêtement en dalles plombantes amovibles dans le respect :

- De l'implantation et du démarrage de la pose,
- De la découpe en périphérie :

La découpe des dalles se fait par entaille en surface à la lame serpe ou droite et une coupe à l'aide d'une lame croche en respectant, pour l'esthétique, une coupe légèrement inclinée du dossier vers l'intérieur côté plinthe.

Voir Schéma de principe en Annexe 1.

- De la découpe en butée sur revêtement différent ou sur profilé.

Voir Schéma de principe en Annexe 1.

Le principe de découpe est identique au report en périphérie mais la coupe se fait droite et non inclinée.

5.53 Joint de dilatation

Voir Schéma de principe en Annexe 3 en présence d'un profilé de joint de dilatation avec enduit de sol.

S'il n'est pas prévu d'enduit de sol, le traitement des joints de dilatation devra être fait par engravure.

5.54 Joint de fractionnement des planchers chauffants

Ils seront traités conformément aux textes en vigueur à savoir aux normes NF DTU 65.14 (parties 1, 2 et 3) et NF P 52-302 (DTU 65.7) et CPT Cahier CSTB 3606_V3 de 02/2013.

5.55 Traitements des seuils et arrêts

Pour les chapes fluides base sulfate de calcium se reporter au DTA.

Arrêts

Ils sont traités à l'aide de profilés de finition :

- Base PVC : collés à l'aide d'un mastic colle polyuréthane (ou similaire),
- Métalliques : vissés ou à clipser.

Voir Schéma de principe en Annexe 3.

Liaisons avec d'autres revêtements (seuils)

Avec ou sans rattrapage de niveau, elles sont traitées à l'aide de seuils métalliques fixés mécaniquement ou de barres de seuil et profilés fixés à l'aide d'un mastic colle polyuréthane.

Voir Schéma de principe en Annexe 2.

5.56 Traitement des rives

Aucun traitement particulier n'est à prévoir.

L'application de plinthes rapportées est possible et permet l'obtention d'une meilleure esthétique.

5.57 Pose collée en plein

Sur les supports anciens décrits dans le § 5.3 et dans les zones exposées directement au rayonnement solaire (sans protections solaires ou occultants), à l'exception des travaux neufs et des anciens supports contenant de l'amiante.

Le choix des produits de pose s'effectue selon le § 5.51 et dans le respect des colles indiquées au § 5.515 sur support béton.

Le principe de pose du revêtement est identique à celui décrit dans la norme NF DTU 53.2 pour les supports neufs et conformément au Cahier du CSTB 3635 pour les supports anciens.

5.58 Pose sur plancher chauffant

Cf. article 6.1.3.2 de la norme NF DTU 53.2. Les planchers chauffants réversibles sont exclus.

Résistance thermique déclarée du revêtement ALLURA DECIBEL 0.35 : 0,013 m².K/W.

Résistance thermique déclarée du revêtement ALLURA DECIBEL 0.7 : 0,015 m².K/W.

Résistance thermique déclarée du revêtement ALLURA DECIBEL 0.8 : 0,016 m².K/W.

6. Mise en service

Dans le cas de la pose maintenue, la mise en service peut être effectuée dès le lendemain de la pose après l'entretien suivant :

- Balayage ou aspiration, et nettoyage à l'aide d'une solution détergente.

Dans le cas de la pose collée, pour un trafic pédestre normal, la mise en service a lieu 48 h au moins après l'achèvement des travaux. Pour l'agencement du mobilier et des charges roulantes, attendre 72 h après l'achèvement des travaux.

Dans le cas d'un sol chauffant, sa remise en chauffe devra être effectuée 7 jours au moins après la mise en œuvre du revêtement de sol PVC collé ou dès le lendemain pour la pose maintenue.

7. Entretien – Utilisation

Le revêtement de sol ALLURA DECIBEL 0.35 / 0.7 / 0.8 reçoit en usine un traitement de surface Polyuréthane OVERCLEAN (0.35) ou OVERCLEAN XLTM (0.7 / 0.8) destiné à en faciliter l'entretien, lequel s'opère de la façon suivante :

Tout procédé mécanique d'entretien de type auto-laveuse est à proscrire.

Entretien journalier

- Balayage humide ou aspiration.

- Nettoyage à adapter au trafic, un jour sur deux par exemple :
 - Manuel à l'aide d'un détergent neutre et d'une serpillière essorée,
 - Mécanisé à l'aide d'un disque rouge et d'un spray nettoyant ou détergent neutre.

Entretien périodique

En cas d'encrassement visible :

- Balayage humide ou aspiration,
- Nettoyage intensif à l'aide d'une monobrosse avec disque rouge et spray décapant à sec, essuyage à l'aide d'une serpillière essorée.

Pour les produits d'entretien et protocoles complets, se référer à la notice d'entretien du fabricant « PVC protégés d'usine ».

Précautions à l'usage concernant le mobilier

Lors du déplacement de mobilier lourd, il est conseillé de le soulever avec précaution et de le déposer à son emplacement final. Ne jamais le tirer ou le trainer sur les revêtements de sol.

Le revêtement de sol est protégé contre les risques de poinçonnement ou de dégradation provoqués par les meubles ou objets à pieds pointus ou à bords saillants ; prévoir la mise en œuvre de patins de protection adaptés.

8. Assistance technique

Sur demande de l'entreprise, la Société Forbo Sarlino est en mesure d'apporter son assistance technique, notamment pour le démarrage des chantiers.

Nota : cette assistance ne peut être assimilée, ni à la conception de l'ouvrage, ni à la réception des supports, ni à un contrôle des règles de mise en œuvre.

9. Maintenance

En pose maintenue en plein, les dalles ou lames endommagées pourront être remplacées après dépose à l'aide d'une lame croche de l'ancienne dalle ou lame en place et positionnement d'une nouvelle dalle ou lame dans le film adhésif en place ou éventuellement après application d'une fine couche de fixateur.

B. Résultats expérimentaux

Réaction au feu

Cf. Article 2.21 de la partie AVIS du présent Document Technique d'Application.

Acoustique

Cf. Article 2.21 de la partie AVIS du présent Document Technique d'Application.

Résistance à la glissance

- Le revêtement de sol « ALLURA DECIBEL 0.35 / 0.7 / 0.8 » aspect bois a fait l'objet d'un essai de glissance selon la Norme DIN 51130 (comptes rendus du Hochschule Koblenz n° KP 147 / 19 et n° KP 129/19 du 14/10/2019) et est classé R10.
- Le revêtement de sol « ALLURA DECIBEL 0.35 / 0.7 / 0.8 » aspect béton a fait l'objet d'un essai de glissance selon la Norme DIN 51130 (comptes rendus du Hochschule Koblenz n° KP 147 / 19 et n° KP 129/19 du 14/10/2019) et est classé R9.

Aptitude à l'emploi

Certificat QB UPEC.A+

Demande en cours enregistrée sous les numéros 19.4015 (ALLURA DECIBEL 0.7 / 0.8) et 19.4016 (ALLURA DECIBEL 0.35).

- Comportement sous l'effet du déplacement d'une chaise à roulettes
- Comportement sous l'effet du déplacement simulé d'un pied de meuble
- Stabilité dimensionnelle et incurvation après exposition à la chaleur
- Rigidité
- Résistance à la déchirure
- Résistance à la traction

Essais fonctionnels de stabilité dimensionnelle et incurvation à la chaleur sur maquette grand format en vue de caractériser l'aptitude à l'emploi des revêtements Allura Decibel 0.35 / 0.7 / 0.8 en pose maintenue en plein (avec l'adhésif 542 EUROFIX TACK PLUS de chez EUROCOL, appliqué à raison entre 100 à 150 g/m²).

RE CSTB n° R2EM-RES-19-26084149/2 du 12 décembre 2019.

RE CSTB n° R2EM-RES-19-26084149/1 du 12 décembre 2019.

C. Références

C1. Donnée Environnementales²

Le revêtement de sol « ALLURA DECIBEL 0.35 / 0.7 / 0.8 » font l'objet d'une Déclaration Environnementales (DE) collective.

Cette DE a été établie en mars 2019 par KALEI. Elle a fait l'objet d'une vérification par tierce partie selon le programme de déclarations environnementales et sanitaires INIES et est déposée sur le site www.inies.fr

Les données issues des DE ont notamment pour objet de servir au calcul des impacts environnementaux des ouvrages dans lesquels les produits visés sont susceptibles d'être intégrés.

C2. Autres références

Début de la fabrication industrielle et des premiers chantiers : fin 2018.

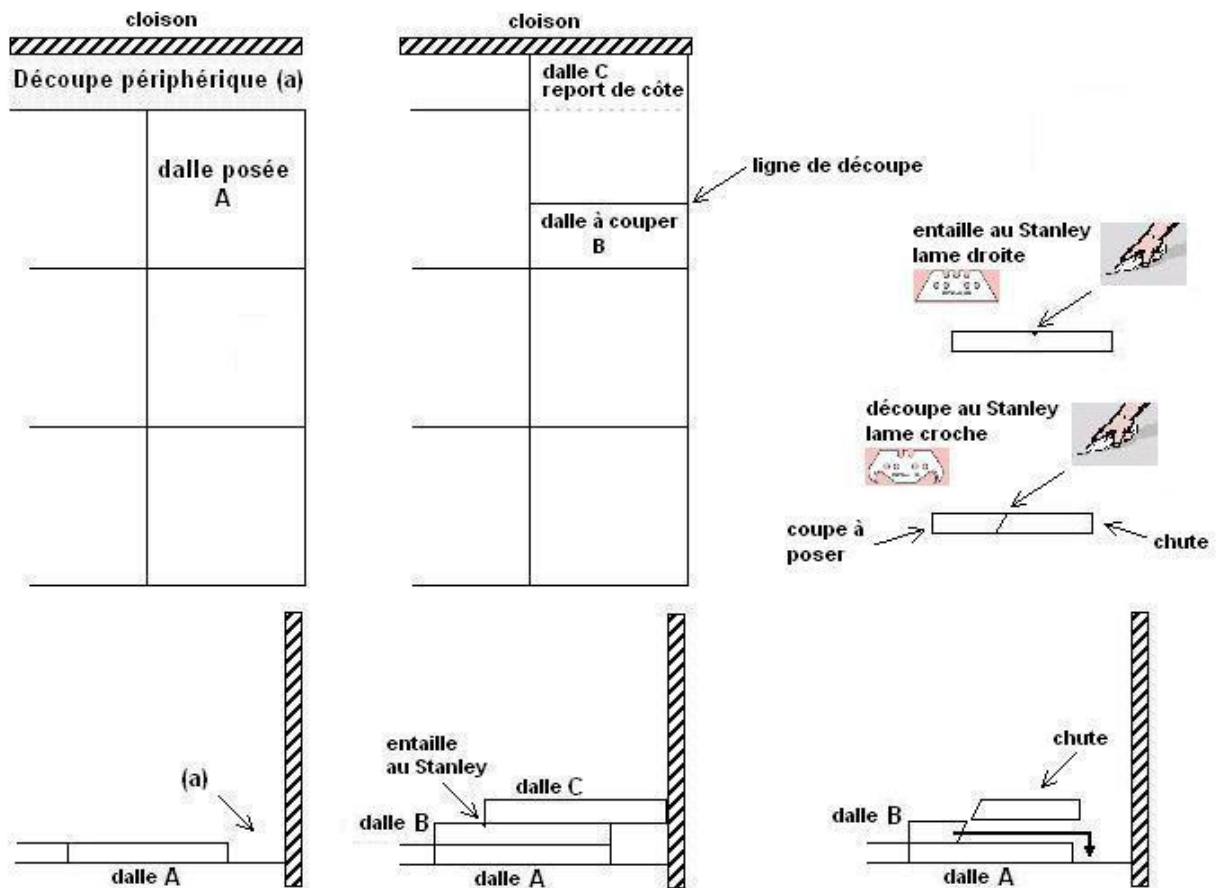
Environ 13 000 m² réalisés en France à ce jour.

² Non examiné par le Groupe Spécialisé dans le cadre de cet Avis.

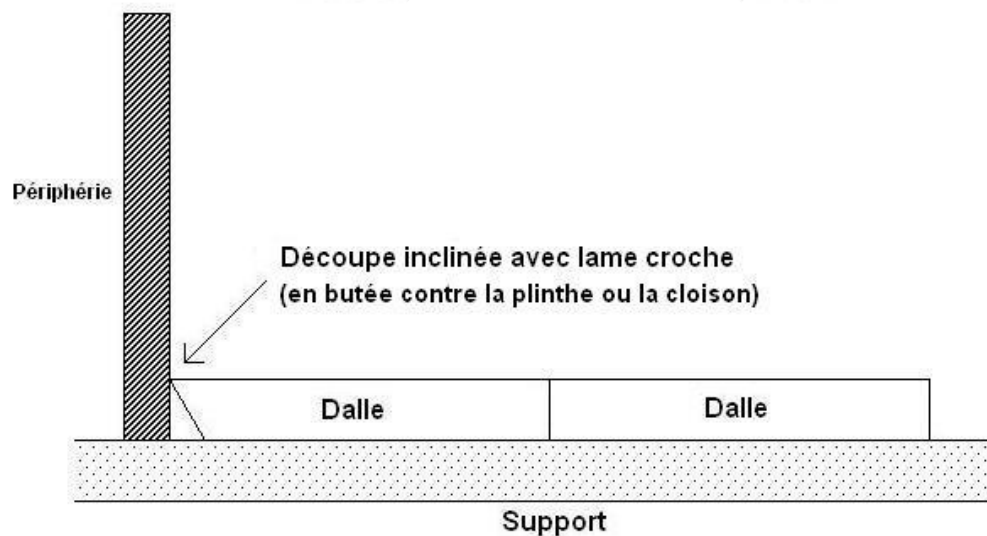
Annexe 1 au Dossier Technique

Principe de découpe des dalles

Découpe au report

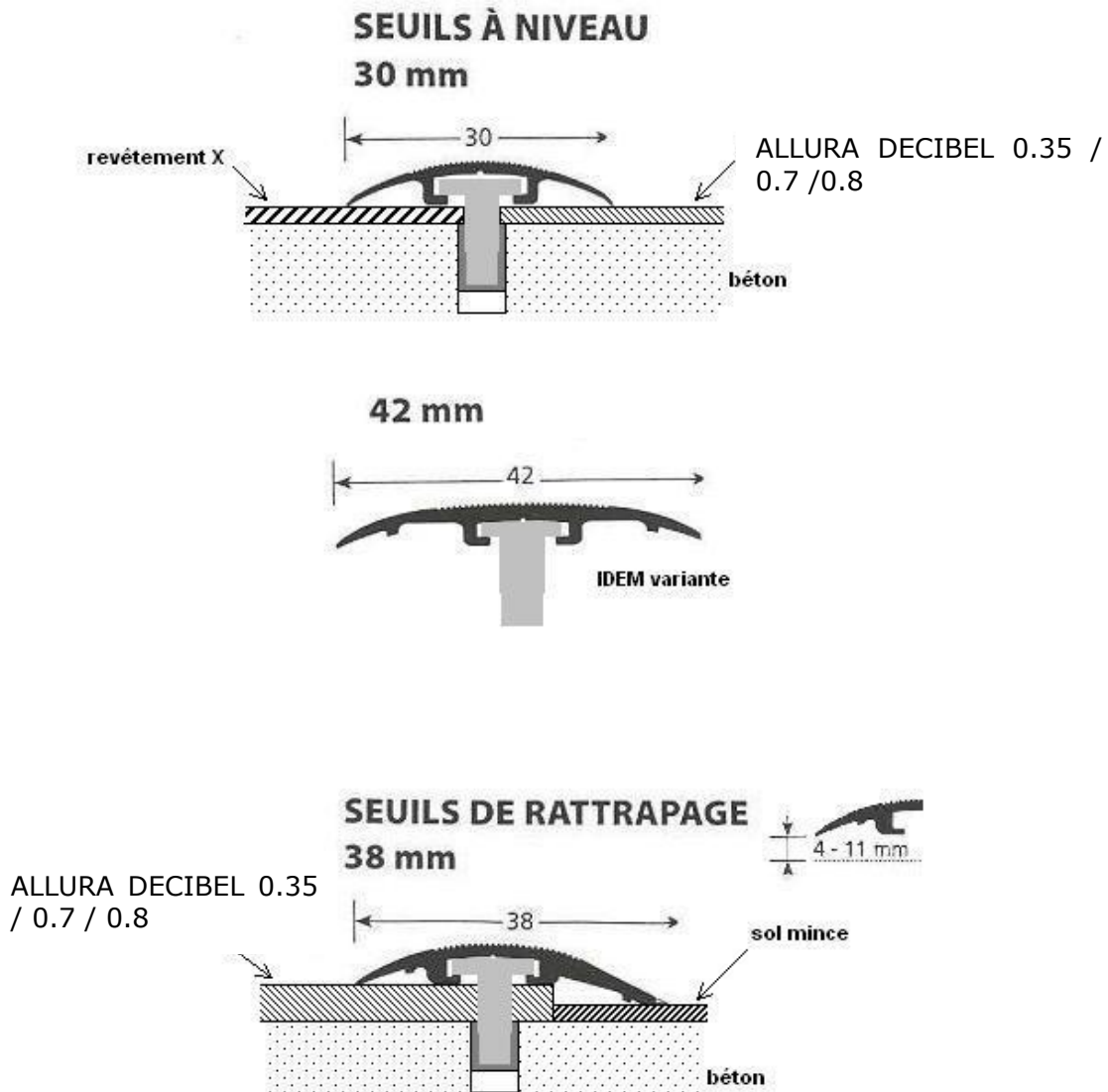


Découpe des dalles en périphérie



Annexe 2 au Dossier Technique

Liaison avec d'autres revêtements



Annexe 3 au Dossier Technique

Principes de traitements des points singuliers

